

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club de **CTT CHAMPDENHAUT (N130)** organise le **SAMEDI 9 FEVRIER 2019** à ERPENT (PLACE DU COLLEGE NOTRE DAME DE LA PAIX 5) son tournoi annuel.

Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois

2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.

3. Il sera fait usage de 10 tables et de balles de couleur blanche. **Le maximum d'inscriptions sera de 250**

4. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.

5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.

6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B-Bsp). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale (uniquement pour les séries B). Les dames peuvent s'inscrire avec leur classement messieurs dans une ou deux séries selon les mêmes règles. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.

7. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum). De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.

8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.

9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.

10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.

11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu et dans la cafétéria.

12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.

13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

14. Horaire :

- 08h30 : SERIE NC

- 09H00 : SERIE E2/E0

- 11h30 : SERIE E6/E4

- 12h30 : SERIE D6/D4

- 13h30 : SERIE B

- 14H30: SERIE D2-D0

- 16H30 : SERIE BSPEC

- 17H00 : SERIE C

15. Inscriptions : Elles sont à envoyer à PATRICK PETIT, Rue Hanesse, 32 à 5300 ANDENNE (de préférence par e-mail). TEL: 0498/493978 OU champdenhaut@gmail.com

Jusqu'au jeudi 07 février 2018 23h00

L'élaboration des tableaux aura lieu le vendredi 08/02 à 9h00 à l'adresse suivante : PETIT PATRICK
32 RUE HANESSE 5300 ANDENNE

16. Prix : en espèces aux 4 premiers si au moins 8 participants dans la série sinon 2 prix

17. Résultats : Les résultats sont à envoyer à Frédéric GRANDJEAN 74 Rue des Nobles à 5003 St MARC sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là.

JUGE-ARBITRE : ADJOINTS LES MEMBRES DU COMITE DU CDH
PETIT PATRICK

Approuvé par le C.P.N. sous le n FG/18-19/M14